



**MORATORIUM  
MORATOIRE | 5G  
MORATORIA | 5G**

Initiative populaire fédérale MORATOIRE 5G

## **NOTRE SANTÉ AVANT LEURS INTÉRÊTS FINANCIERS**

### **QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?**

- Protéger la santé et l'environnement avant les intérêts financiers de l'industrie.
- Assurer la même protection qu'avant l'introduction de la 5G pendant le moratoire.
- Prendre le temps d'investiguer pour mieux connaître les effets de la 5G.
- Qu'au terme des 5 ans de moratoire, les citoyens puissent se prononcer de façon plus éclairée sur l'évolution qu'ils voudront donner à la téléphonie mobile.

### **Arguments**

**LA 5G PEUT ATTENDRE .....**  
**UNE EXPÉRIMENTATION DE MASSE .....**  
**LA SCIENCE EST CLAIRE .....**  
**LA SCIENCE N'EST PAS ÉCOUTÉE .....**  
**INFLUENCE DES MULTINATIONALES .....**  
**ALTERNATIVE FIBRE OPTIQUE .....**  
**NE PAS RÉPÉTER LES ERREURS DU PASSÉ .....**  
**APPELS À LA PRUDENCE .....**  
**CONTACT.....**

### **POURQUOI ?**

#### **Santé et environnement**

La 5G est une technologie inexpérimentée et risquée. Les effets des ondes à hautes fréquences millimétriques sur la santé et l'environnement n'ont encore fait l'objet d'aucun test. La 5G augmenterait l'intensité du rayonnement électromagnétique, alors qu'une exposition inférieure à l'intensité actuelle représente déjà un danger. La 5G démultiplierait la consommation énergétique de la téléphonie mobile.

#### **Société numérisée**

La technologie 5G vise une transformation radicale de la société. Conçue essentiellement pour l'internet des objets, elle permettra un contrôle centralisé des citoyens jusque dans leur sphère privée. Une gestion globale par l'intelligence artificielle augmentera la dépendance et l'insécurité (piratage, pannes, etc.)

#### **Pour un choix éclairé**

Les conséquences d'une telle révolution technologique pour notre avenir exigent une décision démocratique. Mais aujourd'hui les intérêts financiers de l'industrie influencent largement la controverse sur les questions de santé. Seules de nouvelles investigations impartiales pourront fonder un débat objectif. C'est pourquoi l'initiative MORATOIRE 5G demande le temps nécessaire à une réflexion éclairée avant de prendre une décision.

## LA 5G PEUT ATTENDRE

### L'urgence est aujourd'hui à la survie

La 5G ne va pas permettre de résoudre les problèmes urgents auxquels le monde fait face aujourd'hui : crises sanitaires et économiques, malnutrition, épuisement des ressources naturelles, dérèglement climatique, pollutions massives détruisant flore, faune, humains, etc.

Face à ces défis, y a-t-il une urgence à se connecter à son frigo, à rouler dans une voiture sans conducteur ou à gagner quelques secondes pour télécharger un film de divertissement ? Faut-il prendre le risque d'alourdir encore le bilan des dégâts pour se divertir avec de tels gadgets ?

### La technologie actuelle est suffisante

La capacité actuelle du réseau mobile est suffisante pour un service déjà pleinement satisfaisant. Le soi-disant besoin supplémentaire invoqué à l'appui de la 5G est en réalité superflu. L'opérateur Ericsson confirme qu'une augmentation des données résulterait essentiellement de la transmission d'images et de vidéos. Cette augmentation ne servirait donc qu'au divertissement.

Les usages vraiment utiles n'ont pas besoin de la 5G. Car ils peuvent se développer sans téléphonie mobile grâce à des installations fixes à l'intérieur des bâtiments. Alimentées par voie filaire et par la fibre optique, ces installations ne représentent pas de danger. Elles offrent des connexions illimitées, plus rapides et plus sûres que le réseau mobile. Ces avantages sont particulièrement importants pour le développement des technologies médicales et industrielles, la domotique et la gestion de l'énergie.

### La 5G ne profitera pas à l'économie

D'une part, parce qu'elle ne sera pas produite par des entreprises suisses, mais par des multinationales telles que la chinoise Huawei et la suédoise Ericsson.

D'autre part, parce que les développeurs suisses ne dépendent pas du marché national. Notre pays est bien trop petit pour la commer-

cialisation de leurs innovations. Un moratoire de la 5G ne les empêchera pas de développer leurs produits pour des espaces économiquement plus intéressants que la Suisse.

La Suisse n'a aucun intérêt économique à être l'un des premiers pays à implanter la 5G. Bien au contraire, l'expérience des premiers ne profite en général qu'aux suivants.

### La 5G n'aidera pas la planète

Les besoins en électricité d'une station de base 5G sont beaucoup plus élevés que ceux d'une station 4G. Avec l'ajout de millions d'antennes supplémentaires et l'arrivée de milliards d'objets connectés en permanence, le bilan énergétique de la téléphonie mobile sera très lourd pour la planète et le climat. Le gaspillage de matières premières pour le renouvellement des appareils ne fera que l'aggraver.

## UNE EXPÉRIMENTATION DE MASSE

La 5G « wide » que nous connaissons aujourd'hui en Suisse n'est qu'une première étape « soft » de la 5G. La vraie 5G prévoit l'utilisation d'ondes à hautes fréquences millimétriques dont les effets sont encore inconnus. De plus, une quantité massive de nouveaux émetteurs démultipliera le niveau de ses rayonnements : 100 milliards d'objets connectés en permanence sont annoncés pour 2030, des millions de nouvelles antennes et plus de 40'000 satellites vont irradier chaque recoin de la planète, 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

De nombreuses études scientifiques ont montré qu'une exposition durable aux ondes avait des effets nocifs, même en-dessous des limites actuelles. Introduire la 5G sans l'avoir testée et sans tenir compte de ces études revient à l'expérimenter directement sur les populations.

Les médicaments doivent suivre de longs processus de tests avant d'arriver sur le marché. Or, cela ne freine pas le progrès médical. Pourquoi les mêmes exigences de sécurité ne devraient-elles pas s'appliquer aux rayons non ionisants ? La téléphonie mobile n'est pourtant pas plus importante que la santé.

## LA SCIENCE EST CLAIRE

En ignorant les études sur les effets biologiques des ondes, les directives officielles de protection ne sont pas scientifiquement fondées. Pour l'être, elles devraient prendre en compte toutes les recherches faites par la science et pas uniquement celles qui concernent les effets thermiques.

### Etudes sur les effets thermiques à court terme

Ces études ne prennent en compte que l'augmentation de la température du corps pour évaluer les dangers d'une exposition aux rayons non ionisants. Elles constatent qu'en dessous d'un certain seuil d'intensité les radiations ne provoquent pas un réchauffement dangereux pour la santé. Toutefois, les tests ne portent que sur des temps d'exposition très courts et ne mesurent pas les effets sur le long terme. Mais les directives de protection internationales se fondent exclusivement sur ces résultats pour fixer la limite d'émission d'une antenne à 61 V/m. La Suisse a adopté ces recommandations avec quelques aménagements.\*

### Etudes sur les effets biologiques à long terme

Ces études montrent qu'une exposition continue à des radiations bien inférieures à 61 V/m provoque des interférences immédiates dans le fonctionnement naturel du corps. Sur le long terme, ces interférences ont pour conséquences notamment d'empêcher la réparation de l'ADN et de déstabiliser le système immunitaire. Une protection contre ces effets exigerait de limiter l'exposition aux ondes à 0.2 V/m en extérieur et 0.06 V/m dans les habitats. Les normes de protection officielles n'ont pas tenu compte de ces études.

### Conclusion

La science nous dit que les limites actuelles protègent contre les conséquences d'un réchauffement du corps à court terme, mais qu'elles ne protègent pas contre les effets biologiques à long terme. Par conséquent, une protection effective de la santé exigerait une exposition 1000 fois inférieure à celle qui est autorisée aujourd'hui (61 V/m versus 0.06 V/m).

\* **La Suisse** applique la valeur limite internationale de 61 V/m. Celle-ci s'impose partout où des personnes peuvent séjourner. De plus, la Suisse a fixé une valeur de précaution plus basse pour les lieux à utilisation sensible (LUS). Il s'agit principalement des habitations, des postes de travail permanents et des écoles. Dans ces lieux, l'exposition aux ondes ne doit pas dépasser 6 V/m. Toutefois, cette limite de précaution est encore 100 fois supérieure aux 0.06 V/m recommandés par les études sur les effets biologiques à long terme.

## LA SCIENCE N'EST PAS ÉCOUTÉE

### Les effets biologiques ne sont pas contestés

Selon le Conseil fédéral, « des études ont toutefois décelé des effets dit non *thermiques* lors d'expositions inférieures aux valeurs limites de l'ICNIRP. Ces effets pourraient eux aussi influencer la santé humaine. (...) Or, ces effets ne sont pas encore pris en considération dans les valeurs limites de l'ICNIRP. »

Aujourd'hui, la Commission internationale de protection contre les rayons non ionisants (ICNIRP) reconnaît les effets non thermiques des radiations, même en dessous des limites recommandées. Mais selon son directeur Eric van Rongen, « elle n'est pas convaincue que ces effets soient nuisibles pour la santé. Il y a encore beaucoup d'incertitudes. (...) Nous avons absolument besoin de plus d'information. »

L'interférence des ondes dans les systèmes biologiques des organismes vivants a été démontrée scientifiquement de façon incontestée. Qu'il subsiste des incertitudes sur le fait qu'elle soit la cause directe de maladies n'est pas une preuve qu'elle ne le soit pas. C'est pourtant ce que laisse entendre le directeur de l'ICNIRP. Au lieu de soutenir les études qui pourraient clarifier l'incertitude, cette commission s'affaire au contraire à les exclure. Elle maintient ainsi l'incertitude qui permet de réfuter les recherches défavorables à l'industrie.

**Pour ne pas répéter les erreurs du passé**, la Suisse a instauré le principe de précaution dans la loi. Le Conseil fédéral l'a rappelé à plusieurs reprises : « La loi fédérale sur la protection de l'environnement ne se contente pas de protéger la population contre des dangers prouvés. Elle exige explicitement des mesures préventives pour réduire suffisamment tôt les atteintes qui pourraient devenir nuisibles ou incommodes. Une menace ne doit donc pas forcément être prouvée. »

Notre Conseil fédéral se contredit également lorsqu'il défend le principe de précaution pendant qu'il se précipite sur la 5G sans investigation. Il y a lieu de se demander si ces contradictions ne résultent pas de l'influence des multinationales pour faire prévaloir leurs intérêts privés sur la santé publique.

Faut-il attendre que la preuve irréfutable vienne de l'expérimentation directe sur la population comme ce fut le cas pour l'amiante, le tabac et de nombreux autres produits nocifs ?

## **INFLUENCE DES MULTINATIONALES**

Les organisations internationales au service de la santé publique, telle que l'OMS, sont-elles vraiment indépendantes dans la réalisation de leur mission ?

Suivies par les Etats, leurs directives servent de base pour réglementer la mise en circulation des produits sur le marché. Elles constituent donc un enjeu financier majeur pour l'industrie.

De solides investigations ont montré combien ces organisations reconnues d'intérêt public sont en réalité dominées par les intérêts privés des multinationales dont l'influence s'exerce au moyen de leurs lobbys et de leur financement.

### **L'exemple de l'OMS est parlant**

L'OMS déclare le glyphosate (Roundup de Monsanto) sans danger en dépit des victimes de l'herbicide ; elle minore les bilans humains de Fukushima alors qu'elle venait de signer une convention avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique ; elle prescrit un médicament contre la tuberculose alors que les tests relevaient plus de morts dans les groupes traités ; elle admet avoir été influencée par l'industrie du tabac ; etc.

Environ 80 % des moyens financiers de l'OMS proviennent des multinationales, dont la fondation Gates en première place. Cette dépendance ne lui permet pas d'être autonome dans son processus décisionnel ni dans le choix de ses experts. Il a d'ailleurs été démontré que les recherches scientifiques financées par l'industrie trouvent moins de risques pour la santé que les recherches financées par les institutions étatiques. Plusieurs enquêtes sérieuses dénoncent de tels conflits d'intérêts au sujet de la protection contre les rayons non ionisants.

### **Discrimination des experts et des études**

L'OMS et l'ICNIRP sont les organisations qui ont la plus grande autorité en matière de protection contre les rayons non ionisants. Leurs groupes d'experts sont censés représenter l'état des connaissances scientifiques. La sélection de leurs experts n'est pourtant pas représentative de la communauté scientifique et elle conduit à de fréquents conflits d'intérêts avec l'industrie. Leur point de vue ne saurait donc être celui de la science.

En effet, ni l'OMS ni l'ICNIRP ne prennent en considération les nombreuses études scientifiques sur les effets biologiques à long terme. Elles ne retiennent que les études sur les effets thermiques des ondes à court terme. C'est-à-dire celles qui sont favorables à l'industrie. Les chercheurs qui s'en écartent sont systématiquement exclus des groupes d'experts de ces organisations.

Exclure la majorité des chercheurs et de leurs études, c'est faire dire à la science ce qu'on veut bien lui faire dire.

### **La Suisse sous influence**

La Confédération a mis en place un groupe d'experts en matière de rayons non ionisants (BERENIS). Sa fonction est d'examiner les nouveaux travaux scientifiques et de choisir les études qui sont à ses yeux significatives. Cela ne signifie pas pour autant que la Suisse soit indépendante dans son travail d'investigation. En effet, le directeur de BERENIS, Martin Röösl, est membre de l'ICNIRP. On peut donc s'attendre à ce que les conclusions du groupe d'experts suisse ne servent qu'à confirmer celles de l'ICNIRP et de l'OMS.

## ALTERNATIVE FIBRE OPTIQUE

Selon le rapport du groupe de travail *Téléphonie mobile et rayonnement*, mis en place par le Conseil fédéral, « la meilleure solution pour réduire les émissions provoquées par la téléphonie mobile est que les signaux soient amenés le plus près possible des terminaux par le biais de réseaux de fibre optique ». (p. 54, 5-7-5)

La fibre optique est aussi le moyen qui offre la plus grande vitesse de transmission et la meilleure protection des données.

Malgré cela, le groupe de travail n'a pas étudié cette approche. Il n'a pris en considération que les options par transmission de téléphonie mobile. C'est-à-dire celles qui sont le plus favorables à l'industrie.

Pourquoi le groupe de travail n'a-t-il pas développé la solution qu'il estime la meilleure ? Selon le Conseil fédéral, « le développement de la structure des réseaux est en principe laissé à l'appréciation des opérateurs de téléphonie mobile. »

Nos autorités ont donc abandonné le pouvoir de choisir aux seuls opérateurs du sans-fil, faisant ainsi passer les intérêts de ces derniers avant notre santé.

## STOP AUX ERREURS DU PASSÉ

Des spécialistes avaient dénoncé la toxicité de l'amiante dès le début de son exploitation. Mais ce n'est qu'un siècle plus tard qu'on l'a interdit, lorsque l'ampleur des dégâts s'est avérée catastrophique.

Faut-il répéter les mêmes erreurs avec la 5G en continuant à ne pas écouter les alertes des chercheurs responsables ? Aujourd'hui plus que jamais, la responsabilité doit élever la précaution au niveau des risques et de la puissance des nouvelles technologies.

**Contact**  
INITIATIVE MORATOIRE 5G  
Case postale 75  
1223 Coligny  
info@initiative-moratoire-5g.ch

## APPELS À LA PRUDENCE

### International

De nombreux scientifiques, organisations, médecins et citoyens de tous pays ont fait appel à l'ONU, à ses États-membres et à l'Union Européenne. Ils considèrent que les directives internationales ne protègent pas contre l'impact réel des ondes électromagnétiques. Ils demandent par conséquent un moratoire de la 5G en attendant que les risques potentiels sur la santé humaine et l'environnement aient été pleinement étudiés par des scientifiques indépendants.

Les effets des ondes ne sont pas sensibles pour la plupart des personnes. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient inoffensifs. Ce n'est souvent qu'au terme d'un plus ou moins long processus asymptotique que de nombreuses maladies finissent par se déclarer, quand il est déjà trop tard.

Nous ne pouvons ignorer le nombre toujours croissant de personnes reconnues « électrosensibles ». Il devrait même nous inquiéter. Car la souffrance de ces personnes pourrait être la nôtre demain, ou celle de nos enfants.

### Suisse

En imposant la 5G de façon antidémocratique, le Conseil fédéral a provoqué une saine réaction de prudence dans la population. De nombreux citoyens ont signé des pétitions pour un moratoire et plusieurs initiatives populaires sont en cours. Quelques gouvernements cantonaux ont également demandé un moratoire de la 5G.

Toutes ces démarches visent à prévenir les effets potentiellement nocifs de la 5G. Les différentes initiatives populaires ne divergent que dans les solutions qu'elles proposent.

**L'initiative MORATOIRE 5G demande un temps d'investigations avant de régler plus précisément l'évolution de la téléphonie mobile.**

**Coordonnées bancaires**  
INITIATIVE MORATOIRE 5G  
1247 Anières  
IBAN : CH93 8080 8006 5648 5822 9  
Clearing : 80808